



Procès-verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**Assemblée publique de consultation tenue le lundi 30  
août 2010 à 18h30 concernant le projet de  
règlement :**

**Zonage**

**187-185A-2010**

Une assemblée publique de consultation est tenue le lundi 30 août 2010 à 18h30 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair                      Sonia Quirion  
Lyne Bourque                      Stéphane Auclair  
Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin qui agit à titre de président d'assemblée.

François Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent, ainsi que monsieur Hugues Poulin, inspecteur municipal.

Cette assemblée publique de consultation est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affichée aux endroits prévus et publié dans l'Éclaireur-Progrès / Beauce-Nouvelle du 12 août 2010.

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- Règlement de Zonage portant le numéro 187-185A-2010 qui vise à modifier le règlement de zonage portant le numéro 164-2007.

A 18h30 M. Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation. Il explique le projet de règlement qui vise à modifier le Règlement de Zonage portant le numéro 164-2007 par le projet de règlement portant le numéro 187-185A-2010 par les modifications suivantes :

**GRILLES DE CLASSIFICATION DES USAGES PAR GROUPE**

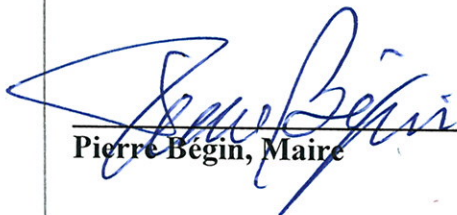
QUE les grilles de classification des usages par groupe à l'Article 3.2.7 sous-alinéa 3.2.7.1 à 3.2.7.6 inclusivement soient modifiées dans le groupe d'usage Industries sous-alinéa Activités para industrielles section non-industrielles mais s'en rapprochant du point de vue de l'impact en scindant les usages entreprises de construction et ateliers de réparations, en modifiant les entreprises de construction et en y spécifiant avec entreposage extérieur ou sans entreposage extérieur;

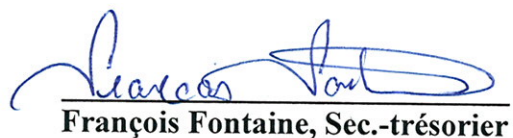
**MODIFICATION A LA ZONE C-20**

QUE la grille de classification des usages par groupe à l'Article 3.2.7 sous alinéa 3.2.7.2 groupe d'usage Industries, catégorie Activités para industrielles, section Non-industrielles mais s'en rapprochant du point de vue de l'impact est modifiée dans la zone **C-20** afin d'y **ajouter** le groupe d'usages suivant :

- **Entreprises de construction, sans entreposage extérieur**

Après une période de questions, l'assemblée de consultation est levée à 18h40.

  
Pierre Bégin, Maire

  
François Fontaine, Sec.-trésorier